



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 juin 2017, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2017-07 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Gestion Sylvain Lévesque pour le lot 5 590 445, 625 boulevard Laurier.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la superficie du bâtiment accessoire (incluant l'abri à sel) existant.

La situation existante ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, grille des usages et des normes zone 204 et 107, quant à l'aspect suivant :

1. La superficie au sol existante ne respecte pas le pourcentage bâti/terrain maximum pour un bâtiment accessoire qui est de 10% pour les zones visées. La superficie au sol du bâtiment existant (incluant l'abri à sel) occupe 21,9% de la superficie du terrain.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 3 mai 2017.

Lucie Paquette
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lucie Paquette, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 mai 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2017.

Lucie Paquette
Directrice générale